



GROUPE DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT

RAPPORT D'ACTIVITE DU FONDS DE SOLIDARITE ISLAMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT (FSID)

**30^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC
Ankara, Turquie, 7-8 mai 2014**

RAPPORT D'ACTIVITE DU FONDS DE SOLIDARITE ISLAMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT (FSID)

Au 20 avril 2014

I. BACKGROUND

1. Le FSID est un Fonds spécial créé au sein de la BID suite à une décision du Sommet extraordinaire de la Conférence islamique, tenu en décembre 2005 à Makkah, en Arabie Saoudite. Il fut officiellement lancé à l'occasion de la 32^{ème} Réunion annuelle du Conseil des Gouverneurs de la BID qui a eu lieu les 29 et 30 mai 2007 à Dakar, au Sénégal.
2. Il s'agit d'un Waqf¹ (fonds fiduciaire) dont le capital a été fixé à 10 milliards USD. Tous les pays membres de la BID ont été invités à déclarer le montant de leur contribution au Fonds et à apporter un appui technique et moral à ses opérations.
3. The Fonds a pour mission de réduire la pauvreté dans ses pays membres par la promotion de la croissance en faveur des pauvres et du développement humain, l'amélioration de la santé et de l'éducation, et l'octroi de financements pour renforcer les capacités de production et assurer des revenus durables aux pauvres, en finançant les opportunités d'emploi et les débouchés en milieu rural, ainsi que l'amélioration des infrastructures rurales et péri urbaines. Ces objectifs sont directement liés à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et conformes à la Vision 1440 H (2020) de la BID. Le Fonds octroie des financements concessionnels, en priorité aux 28 pays membres de la BID les moins avancés.

II. MOBILISATION DE RESSOURCES

4. Bien qu'ayant démarré ses activités depuis près de sept ans et finalisé sa stratégie quinquennale (2008-2012), le FSID reste handicapé par la faiblesse de ses ressources mobilisées par rapport à son capital approuvé de 10 milliards USD.
5. Le Fonds a été créé sur la base des contributions volontaires des pays membres, et se veut une illustration de "la solidarité et de la fraternité islamiques". Ainsi, les contributions les plus importantes devraient provenir du groupe de pays membres à revenus élevés pour réduire les écarts que pourrait créer la faible participation des pays membres les moins avancés (PMMA).
6. Au 20 avril 2014, le montant des contributions déclarées au capital du FSID s'élève à 2,68 milliards USD, soit 1,68 milliard USD pour 44 pays membres et 1 milliard USD pour la BID.
7. Le montant total des contributions reçues à cette date s'élève à 2,17 milliards USD, dont 600 millions USD proviennent de la BID et 1,57 milliard USD des pays membres. En 1434H, plusieurs pays membres ont effectué des paiements, notamment le Koweït (300 millions USD), l'Egypte (5 millions USD), l'Indonésie (2,4 millions USD), le Kazakhstan (5 millions USD), la Tunisie (5 millions USD), et le Bangladesh (1 million USD).
8. En 1434H (2013), le revenu net du Fonds était de 26,48 millions USD contre 59,84 millions USD l'exercice précédent, en dépit du volume plus important des investissements en 1434H (2013). Cette situation s'explique principalement par les pertes enregistrées sur la juste valeur

¹ Les opérations du Waqf ne peuvent être financées qu'à partir des produits du placement de ses ressources.

non réalisée de placements dans des Sukuks en 1434H, pour une valeur de 18,62 millions USD, alors qu'en 1433H, un gain de 14,07 millions USD avait été réalisé.

9. Soucieux de trouver une solution au faible niveau d'engagement des pays membres à participer au capital du FSID, le Conseil des Gouverneurs du Fonds a adopté la Résolution FSID/CG/3-432 lors de sa quatrième réunion tenue en juin 2011 à Djeddah. Ladite résolution détermine les montants des contributions volontaires sur la base de trois critères :

- la valeur du Produit intérieur brut (PIB) en termes réels ;
- la valeur des exportations de biens et service ;
- la valeur des réserves en devises.

10. La Résolution en question reflète l'opinion exprimée antérieurement au cours des réunions des organes de l'OCI, à savoir que l'absence de directives devant aider chaque pays à déterminer le niveau approprié de sa contribution est une des principales raisons de la modicité des contributions au capital du FSID.

11. En outre, lors de sa 5^{ème} Réunion annuelle tenue les 3 et 4 avril 2012 à Khartoum, le Conseil des Gouverneurs a adopté la Résolution N° FSID/CG/3-433, invitant tous les pays membres à :

"...prendre toutes les dispositions requises pour soutenir le FSID dans ses efforts de mobilisation de ressources, entre autres, en le dotant d'un Waqf dont il peut tirer des revenus qui lui permettent d'accroître ses ressources. Ce Waqf viendrait en appoint à la participation au capital, et au moins 50 % des revenus qu'il aura générés seraient consacrés au financement de projets dans le pays membre concerné, et le reste à la prise en charge d'autres activités du Fonds."

12. A l'évidence, l'application de cette importante résolution permettra au FSID d'augmenter ses ressources, et aux pays membres donateurs, de tirer directement profit des revenus générés par le Waqf. Un certain nombre de pays membres, en l'occurrence le Bénin, le Soudan, la Jordanie, la Guinée et le Yémen, ont pris l'engagement ferme de faire don de terrains dans des zones prisées, pour la construction d'immeubles modernes qui pourraient être loués et éventuellement produire des revenus pour le Fonds. En outre, d'autres pays membres ont exprimé leur volonté de faire des dons conséquents au Fonds, en application de la présente résolution.

13. Par ailleurs, le 4^{ème} Sommet islamique extraordinaire tenu les 14 et 15 août 2012 à Makkah et le 12^{ème} Sommet de l'OCI organisé du 2 au 7 février 2013 au Caire, ont donné l'occasion de rappeler le rôle du FSID en matière de lutte contre la pauvreté, et d'inviter la BID à mobiliser davantage de ressources au profit du Fonds.

14. Au cours des trois prochaines années, le Fonds ne ménagera aucun effort pour recouvrer les montants non encore réglés au titre des engagements et amener un plus grand nombre de pays à participer.

15. Le FSID étudie en outre des voies alternatives sont considérées pour la mobilisation de ressources additionnelles, comme les Fonds Fiduciaires, les biens Waqf, le cofinancement des projets, les dons de philanthropes, du secteur privé etc...

16. Le Conseil des Directeurs du FSID a approuvé la mise en place du cadre nécessaire à la création de Fonds fiduciaires pour accompagner les programmes de réduction de la pauvreté, en collaboration avec des donateurs comme les gouvernements et les philanthropes, les entreprises privées, institutions de développement et autres. Le Fonds est à présent engagé dans le développement de la structure opérationnelle des fonds fiduciaires, collabore étroitement avec

des bailleurs et certains pays membres, pour le lancement de ces structures axées sur la réduction de la pauvreté.

17. Le Fonds a également préparé une stratégie d'investissement exhaustive en vue d'assurer une source de revenus stable répondant aux besoins en ressources et au souci de préservation et d'appréciation à long terme de la valeur réelle de ses placements.

III. OPERATIONS

18. Jusqu'ici, le FSID a accordé son appui à 60 projets financés directement ou cofinancés avec la BID, les pays bénéficiaires et d'autres intervenants, pour un montant de 323,52 millions USD. Sur ce total, deux projets de microfinance au Kirghizstan (1,7 million USD) et un projet de développement axé sur les communautés en Indonésie (7 millions USD) ont été réalisés, respectivement en 2012 et 2013. Partant, 57 opérations sont en cours de réalisation au titre du portefeuille du FSID, pour lesquelles le montant total approuvé s'élève à 314,82 millions USD.
19. Le coût cumulé de ces 57 opérations est estimé à 1,8 milliard USD. Le Fonds y a contribué à hauteur de 17% du coût total (314,82 millions USD), le solde de 1.526,75 millions USD ayant été cofinancé par la BID (865,4 millions USD; 48%) et d'autres partenaires (655,9 millions USD; 36%).
20. Avec plus de 80 % de ces financements, les pays membres les moins avancés (PMMA) sont les principaux bénéficiaires, notamment ceux d'Afrique (61%), de la CEI (15%), d'Asie et du Moyen-Orient (12%).
21. Sur la période 1430-1435H, le FSID, à travers le Complexe des Opérations qui est chargé de la mise en œuvre de ses projets, a décaissé un montant de 63,7 millions USD, soit un taux de décaissement de 20 pour cent du montant total du financement approuvé.

IV. PROGRAMMES THEMATIQUES

22. Deux programmes thématiques de réduction de la pauvreté sont prévus dans la première période de la Stratégie quinquennale (2008-2012), dont la mise en œuvre par le Fonds s'est poursuivie à l'expiration de la période: le Programme d'alphabetisation professionnelle (VOLIP) et le Programme d'appui à la microfinance (MFSP), estimé chacun à 500 millions USD. Ce montant est divisé en parts égales sur la période, à savoir 100 millions USD par an et par programme. Le FSID joue le rôle de catalyseur en octroyant à chaque programme 20 millions USD sur fonds propres comme capital d'amorçage, et en mobilisant le reste auprès de partenaires, comme les BMD, le secteur privé, les banques et institutions islamiques, ainsi que les organisations caritatives et celles de la société civile.
23. A cette date, des projets ont été approuvés dans le cadre de ces deux programmes pour un montant de 121,49 millions USD (73, 01 millions USD pour le VOLIP et 58,48 millions USD pour le MFSP). Le FSID y a contribué respectivement pour 37,61 millions USD et 22,28 millions USD, et la BID à hauteur de 35,40 millions USD et 36,20 millions USD. Les pays africains en ont été les principaux bénéficiaires.

V. COFINANCING AVEC DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

24. Le FSID s'attache activement à promouvoir le cofinancement, afin d'augmenter le volume de ses ressources et d'optimiser son impact. Une telle démarche renforce les relations de travail avec les parties prenantes et autres partenaires au développement pour garantir aux projets une

plus grande chance de succès et de durabilité. En outre, le FSID a conclu des partenariats stratégiques pour le lancement de nouvelles initiatives. Suivent quelques exemples :

- **Programme des Villages durables (PVD):**

25. C'est en mai 2011 que le FSID a procédé au lancement de ce programme qui s'étale sur trois ans, dans six pays pilotes en Afrique. En partie inspiré du Projet des Villages du Millénaire (PVM) des Nations Unies, il se propose d'offrir un modèle de développement multisectoriel intégré destiné à lutter contre la pauvreté extrême dans les communautés rurales. Deux PVD ont déjà été lancés au Tchad (Région de Salamat) et à Kulbus dans le Darfour occidental, au Soudan. Une enveloppe de 120 millions USD a été approuvée pour le Programme, soit en moyenne 20 millions USD par projet, sous forme de prêt et subventions. Le FSID s'attèle à présent à la mise en oeuvre du programme dans le prochain groupe de pays. Il sera exécuté en collaboration avec l'Institut de la Terre de l'Université de Columbia, le Centre des OMD à Nairobi, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), le Croissant rouge du Qatar et d'autres partenaires.

VI. Nouvelles Initiatives

26. Le FSID travaille sur de nouveaux programmes phares, à l'instar du Programme de Réduction de la Pauvreté Urbaine, le Programme d'Énergie Renouvelable pour la Réduction de la Pauvreté, et le Programme de Santé Maternelle.

VII. PERSPECTIVES

27. Le FSID compte intensifier ses initiatives de mobilisation de ressources et de plaidoyer, à travers :
- une action vigoureuse de mobilisation de ressources en consultation avec les pays membres, l'exploration de sources non conventionnelles, telles que les organisations philanthropes, les dons en nature, les dons de terrains waqf dans les pays membres, etc... ;
 - la coopération avec le secteur privé dans le cadre de ses initiatives de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), tout en sollicitant les particuliers nantis et les institutions florissantes des pays membres ;
 - la mise en œuvre de la deuxième Stratégie pour la période 2014-2016 ;
 - la création de fonds fiduciaires de lutte contre la pauvreté, qui financeront au profit des populations défavorisées les services de base, tels que l'enseignement primaire, les soins de santé primaires, la microfinance, l'agriculture et le développement rural, l'énergie, l'aide d'urgence et le renforcement des capacités institutionnelles ;
 - la mise en œuvre vigoureuse de la stratégie d'investissement approuvée pour augmenter les revenus ;
 - l'élargissement des partenariats pour augmenter l'effet de levier financier.

ANNEXE
FONDS DE SOLIDARITE ISLAMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT
ETAT DES CONTRIBUTIONS (en USD)

Au 20 avril 2014

No	Pays	Engagements	Paiements
1	Afghanistan	Aucun engagement	
2	Albanie	10,000	0
3	Algérie	50,000,000	50,000,000
4	Azerbaïdjan	300,000	424,000
5	Bahreïn	2,000,000	2,000,000
6	Bangladesh	13,000,000	3,000,000
7	Bénin	12,250,000	0
8	Brunei	2,000,000	2,000,000
9	Burkina Faso	2,200,000	2,238,000
10	Cameroun	2,000,000	2,000,000
11	Tchad	2,000,000	0
12	Comores	Aucun engagement	
13	Côte d'Ivoire	5,000,000	0
14	Djibouti	Aucun engagement	
15	Egypte	10,000,000	10,000,000
16	Gabon	4,000,000	4,000,000
17	Gambie	Aucun engagement	12,000
18	Guinée	2,000,000	2,000,000
19	Guinée-Bissau	Aucun engagement	
20	Indonésie	10,000,000	2,440,000
21	Iran	100,000,000	65,000,000
22	Irak	1,000,000	1,000,000
23	Jordanie	3,000,000	3,000,000
24	Kazakhstan	11,000,000.00	6,000,000
25	Koweït	300,000,000	300,000,000
26	Kirghizstan	Aucun engagement	
27	Lebanon	1,000,000	1,000,000
28	Libye	Aucun engagement	
29	Malaisie	20,000,000	20,000,000
30	Maldives	Aucun engagement	
31	Mali	4,000,000	0
32	Mauritanie	5,000,000	0
33	Maroc	5,000,000	5,000,000
34	Mozambique	200,000	200,000
35	Niger	2,000,000	0
36	Nigeria	2,000,000	2,000,000
37	Oman	5,000,000	5,000,000
38	Pakistan	10,000,000	5,116,000
39	Palestine	500,000	186,000
40	Qatar	50,000,000	50,000,000
41	Arabie Saoudite	1,000,000,000	1,000,000,000
42	Sénégal	10,000,000	0
43	Sierra Leone	1,000,000	300,000
44	Somalie	Aucun engagement	
45	Soudan	15,000,000	944,000
46	Suriname	500,000	500,000
47	Syrie	2,000,000	2,000,000

48	Tadjikistan	Aucun engagement	
49	Togo	1,000,000	1,000,000
50	Tunisie	5,000,000	5,000,000
51	Turquie	5,000,000	5,000,000
52	Turkménistan	Aucun engagement	
53	Ouganda	100,000	0
54	EAU	Aucun engagement	
55	Ouzbékistan	300,000	300,000
56	République du Yémen	3,000,000	3,000,000
57	Banque islamique de développement	1,000,000,000	600,000,000
	Grand Total	2,679,360,000	2,166,651,000

Aucun engagement: 12 pays

Engagement non suivi de paiement: 10 pays

**Engagement et paiement intégral du montant:
27 pays**

**Engagement et paiement partiel du montant: 7
pays**

% des engagements par rapport au capital ciblé:

26,8%

**% du capital libéré par rapport aux
engagements : 21,7%**